

Université de Lille : pour un Comp 100 % « vecteur de rééquilibrage » ; budget déficitaire (Régis Bordet)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°454040 - Publié le 18/09/2026 à 15:35

Imprimé par - abonné # - le 25/09/2026 à 09:46



Régis Bordet, président de l'Université de Lille, le 15/09/2026 - © Pidz

« Nous continuons d'affirmer que l'Université de Lille est sous-financée par rapport à des universités comparables. Nous espérons donc que le contrat [d'objectifs et de moyens] "100 %" missions apportera les moyens nécessaires et constituera un véritable levier de rééquilibrage pour les universités les plus en difficulté », déclare Régis Bordet, président de l'Université de Lille.

Il s'exprime lors de la conférence de presse de rentrée, le 15/09/2026, durant laquelle il aborde également les sujets du patrimoine immobilier, avec la dévolution et la nouvelle foncière de l'État, et ceux de l'orientation et de la réussite à l'université.

Régis Bordet rappelle que le budget initial 2026 avait été construit avec un déficit d'environ 45 M€, ramené à moins de 35 M€ après le budget rectificatif voté en juin.

« Nous avons voté en mars une lettre d'orientation budgétaire qui donne des pistes pour maîtriser les frais de fonctionnement, qui ont déjà beaucoup baissé à l'université, essayer de préserver l'investissement sur le plan patrimonial et être en capacité de maîtriser notre masse salariale. Nous avons engagé cette maîtrise depuis plusieurs années et nous allons la matérialiser dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion, qui n'est pas encore finalisé. En octobre, au conseil d'administration, nous pourrions avoir une projection de ce que nous comptons faire sur plusieurs années pour maîtriser cette masse salariale. »

Le président compte également sur les effets financiers du nouveau Comp 100 %, prévu pour début 2027, avec un possible abondement, comme cela a été le cas pour les deux régions préfiguratrices, Nouvelle-Aquitaine et Sud, qui ont bénéficié d'un bonus de 1,41 % de leur SCSP.

[Régis Bordet](#) évoque l'Agora, une des bibliothèques universitaires de l'établissement avec 1 200 places assises, 35 salles de travail en groupe et 800 000 documents, qui a rouvert le 07/09/2026 alors que le chantier a démarré en 2022.

« L'Agora est issue de la rénovation d'une bibliothèque qui avait plus de 50 ans. Il ne faut pas que ce soit non plus l'arbre qui cache la forêt. En même temps, si nous avons de beaux outils, avec l'Agora, la BU du secteur santé et la bibliothèque du campus Moulins, il existe encore des bâtiments dégradés, en particulier à la Cité scientifique. »

« Finalement, l'histoire de l'Agora montre que, quand on veut, on peut. L'investissement de l'État, du Conseil régional et de la Métropole Européenne de Lille, à hauteur de 44,4 M€, ainsi que l'investissement que nous avons réalisé dans une direction du patrimoine renforcée dans son expertise et permettant de mener de grands chantiers, montrent que, lorsque l'on veut, on peut aller vers des rénovations qualitatives. »

Parallèlement, le bâtiment C1 de la Cité scientifique, fermé en juillet 2024 après la découverte de traces d'amiante, a rouvert en novembre 2025 après mise en conformité et rénovation.

Organisation d'une conférence territoriale le 20/11 sur le patrimoine

Pour l'université, la question est désormais celle de la capacité à poursuivre cette politique immobilière.

« On ne pourra pas nous dire que nous n'avons pas de stratégie immobilière, puisque notre schéma est reconnu pour sa qualité, sa vision à long terme et son caractère raisonnable. Cela doit être soutenable sur le long terme. Que ce soit pour le public étudiant, le personnel de l'université ou nos partenaires, nous devons disposer d'un patrimoine modernisé », dit Régis Bordet.

« C'est le sens de la conférence territoriale que nous devons prendre dans le cadre de notre stratégie immobilière, afin d'examiner les pistes de financement ». Cette conférence est prévue le 20/11. Elle réunira notamment le rectorat, la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille et les villes de Lille et de Villeneuve-d'Ascq autour de la stratégie patrimoniale et de l'avenir des campus.

« Restaurer la meilleure santé financière possible pour l'Université de Lille est aussi nécessaire pour montrer notre crédibilité dans un certain nombre de montages qui peuvent être réalisés avec des partenaires, notamment la Banque des Territoires, avec laquelle nous avons signé un accord au cours de l'année universitaire passée. »

Foncière : « nous ne sommes toujours pas favorables »

Le 01/01/2027 marquera la création de l'Epife (établissement public immobilier et foncier de l'État), une foncière publique qui deviendra progressivement propriétaire du parc immobilier de l'État, ainsi que sur l'immobilier universitaire. Régis Bordet exclut l'hypothèse que son université y adhère :

« Nous ne sommes toujours pas favorables à une foncière dans la mesure où cela va éloigner très fortement la gestion du patrimoine de l'université. »

Quant à la dévolution, « nous n'avons pas dit que nous y étions complètement défavorables », rappelle le président d'université.

Pour lui, « tout dépend des conditions de cette dévolution » : « Les premières universités concernées [par la première vague de dévolution] comme mon collègue [Mathias Bernard](#), de l'Université Clermont-Ferrand, ont bénéficié de cette dévolution avec des conditions tout à fait favorables. En revanche, les dévolutions sans moyens sont beaucoup plus compliquées. Tout dépend également du point de départ en termes de qualité du patrimoine. »

« Une dévolution qui serait faite en parallèle d'un investissement permettant de régler le problème de la Cité scientifique serait quelque chose d'éventuellement viable. Mais sans réduire cette poche de vétusté qu'est la Cité scientifique, avec tous ses problèmes de mise en sécurité, de travail sur les toitures, sur le clos et couvert, etc., cela mettrait forcément l'Université de Lille en grande difficulté. »

« En tout cas, une foncière générale non dédiée à l'enseignement supérieur et à la recherche nous fait très peur, parce que cela va nous éloigner très fortement. Nous risquons de ne pas être prioritaires par rapport à des ministères parisiens. Si l'on instaure un nouveau degré de concurrence par rapport à d'autres bâtiments en France ou dans les régions, cela va encore compliquer notre situation de gestion du patrimoine. »

Réussite en licence : « ce chiffre n'est pour nous qu'un indicateur »

Régis Bordet évoque l'interprétation des taux de réussite en licence, dans le contexte du rapport de la commission sénatoriale sur l'excellence des universités, de la sénatrice [Laurence Garnier](#) (LR (Les Républicains)). Pour lui, l'indicateur de réussite en trois ans ne suffit pas à rendre compte de la diversité des parcours.

« Je pense que nous sommes dans la moyenne. Mais, comme je l'ai expliqué à deux reprises, puisque j'ai eu la chance de participer deux fois aux auditions sénatoriales, ce chiffre n'est pour nous qu'un indicateur qui ne reflète pas l'ensemble des trajectoires des étudiantes et des étudiants. Effectivement, un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants s'inscrivent et se rendent compte qu'ils ont souvent été mal orientés.

Je rappelle que l'orientation ne relève pas de la responsabilité des universités, même si, à Lille, nous y contribuons avec le rectorat grâce au projet "À vous le SUP".

Nous accueillons les étudiantes et les étudiants issus de l’algorithme de Parcoursup. Certaines et certains peuvent avoir choisi des formations qui ne leur correspondent pas. Ils s’en rendent compte. C’est là que notre service d’orientation permet de réorienter les étudiantes et les étudiants.

Nous avons réalisé une expérience sur deux licences d’anglais et sur une licence de lettres modernes, dans laquelle nous prenons les étudiants et nous les réorientons. Certains retournent en BTS (Brevet de technicien supérieur), par exemple.

Forcément, dans l’indicateur donné, ceux-là sont considérés comme des échecs, alors que nous, nous les considérons comme des réussites. Si nous n’avions pas accompli ce travail, ce serait la sélection par l’échec. L’un, c’est la réussite, peut-être par des chemins de traverse, peut-être pas par ce qui était prévu initialement. »

Vision manichéenne de l’université française

Le président poursuit en contestant une lecture strictement linéaire des parcours universitaires.

« Qui, dans cette salle, a eu un parcours parfaitement linéaire ? Est-ce que les ministres, les sénateurs et les sénatrices ont eu un parcours parfaitement linéaire ? Tant mieux pour eux et pour elles, mais ce n’est pas la réalité humaine. Résumer tout à un indicateur qui donne 53 % de réussite en L3 (Licence 3), c’est complètement faire fi des trajectoires particulières. C’est faire fi de la diversité des publics et de la réalité sociale de notre pays.

On peut se mettre des œillères, mais cela ne fera pas beaucoup progresser notre pays. C’est en ce sens que j’ai dit à la rapporteure Garnier qu’elle avait une vision manichéenne de l’université française. »

14 jours absences autojustifiées autorisées

L’Université de Lille permet depuis cette rentrée à ses étudiants de bénéficier d’un dispositif d’absences autojustifiées, dans la limite de 14 jours par an.

« Conçu pour répondre notamment aux difficultés liées aux menstruations, mais aussi à d’autres situations ponctuelles (problèmes de santé, deuil, violences ou urgences personnelles), l’arrêt personnel pour raison impérieuse vise à améliorer les conditions de vie étudiante tout en favorisant la réussite », indique l’université.



Régis Bordet

Vice-président @ L’initiative

Président @ Université de Lille (EPE)

Parcours

Depuis 2026

L’initiative
Vice-président

Depuis décembre 2021

Université de Lille (EPE)
Président

Juillet 2018 - décembre 2021

Fondation I-site UIne
Directeur général

2020 - 2020

Université de Lille, Inserm, CHU de Lille
Directeur de l’unité mixte de recherche sur les troubles cognitifs dégénératifs et vasculaires

Janvier 2018 - 2020

Université de Lille
Vice-président stratégie et prospective

2012 - décembre 2017

Université Lille 2 Droit et Santé
Vice-Président Recherche

2010 - 2016

Consortium européen Pharma-Cog (projet IMI)
Coordonnateur

2011 - 2015

Centre national de gestion des essais de produits de santé
Directeur

Fiche n° 31905, créée le 13/07/2018 à 17:38 - Màj le 18/09/2026 à 15:21



Université de Lille

EPCSCP créé le 01/01/2018 de la fusion des trois universités lilloises.

Catégorie : Universités

Général

Date de création	01/01/2018 de la fusion des trois universités lilloises. S’est fondue dans l’EPE créé en janvier 2022.
Statut	EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel)
Tutelles	Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche
Implantations (dont siège)	Lille (siège)
Composantes	• Arts, lettres, langues • Droit, économie, gestion • Santé • Sciences humaines et sociales • Sciences technologies • Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Effectifs étudiants

2006-07	64 229
2007-08	64 338
2008-09	63 130

2009-10	65 265
2010-11	63 374
2011-12	65 825
2012-13	65 723
2013-14	68 831
2014-15	66 127
2015-16	70 560
2016-17	69 606
2017-18	70 348
2018-19	70 002
2019-20	75 390
2020-21	75 924

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2019-20	469
2018-19	451
2017-18	442
2016-17	485
2015-16	355
2014-15	431
2013-14	410
2012-13	388

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2020-21	2 164
2019-20	2 168
2018-19	2 211
2017-18	2 132
2016-17	2 161

2015-16	2 154
2014-15	2 161
2013-14	2 171
2012-13	2 179
2011-12	2 167
2010-11	2 140
Source(s) : Open Data MESR	

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023	642,9 M€
2022	625,9 M€
2021	604,2 M€
2020	571,1 M€
2019	536,8 M€
Source(s) : Open data MESR	

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

Budget initial 2023	529,4 M€
2022	513,1 M€
2021	490,7 M€
2020	473,8 M€
2019	447,1 M€
Source(s) : Open data MESR	

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	13,9
2022	42,9
2021	45,9
2020	39,5

2019

32,4

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement en jours de charges décaissables

Fiche n° 2156, créée le 11/06/2014 à 10:43 - MàJ le 18/09/2026 à 15:21

© News Tank Éducation & Recherche - 2026 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »